

CHARTE DE BRUXELLES

La pratique du vélo contribue

À la viabilité des villes et l'efficacité des transports urbains, à la réduction des embouteillages et des bruits de la circulation, à une meilleure condition physique, à une plus grande sécurité routière et à un air plus pur, à l'atténuation des changements climatiques, à une consommation réduite des combustibles fossiles et au développement du tourisme durable.

À l'occasion de la Conférence Velo-city® 2009 de Bruxelles

Les villes soussignées s'engagent à :

- a) Faire en sorte d'atteindre l'objectif d'une participation d'au moins 15% du vélo dans le partage modal en matière de déplacements à l'horizon 2020 et à prendre des mesures pour poursuivre cette croissance si cet objectif est déjà atteint dans un premier temps
- b) Fixer un 'objectif - 50%' pour les cyclistes qui courent le risque d'être victimes d'un accident mortel à l'horizon 2020
- c) Développer des parkings pour vélos et à élaborer une politique de lutte contre le vol de vélos
- d) Participer et à développer des projets visant à augmenter l'utilisation du vélo pour se rendre au travail ou à l'école
- e) Contribuer à l'obtention d'un tourisme plus durable en investissant dans des mesures visant à améliorer le cyclotourisme
- f) Collaborer de manière très étroite avec des associations cyclistes, des organisations regroupant les détaillants de vélos et d'autres intervenants tels que forces de police, consultants et centres d'expertise, architectes et concepteurs d'infrastructures, tout cela afin de réaliser ces objectifs et d'appeler d'autres villes européennes à suivre leur exemple.

Cette ville – ainsi que les autres villes qui vont signer cette Charte – lance un appel à la Commission européenne et au Parlement européen pour :

- a) Faire en sorte d'atteindre l'objectif d'une participation d'au moins 15% du vélo dans le partage modal en matière de déplacements à l'horizon 2020
- b) Établir un poste 'officier vélo européen' au sein de la Commission européenne
- c) Constituer un intergroupe parlementaire chargé de débattre de la question du cyclisme au Parlement européen
- d) Mettre les budgets adéquats à la disposition de programmes européens pour apporter un soutien financier aux villes et ONG assurant la promotion de la pratique du vélo en Europe.

De plus, les signataires de cette Charte appellent les autorités du monde entier, et à tous les niveaux, à promouvoir de manière intensive le vélo en ville, et cela dans toutes les activités que couvre leur politique (santé, aménagement spatial, gestion de la ville, économie, mobilité et trafic, loisirs, sports, tourisme).